

# Réunions préparatoires au GTT « pré APS »

## Synthèse des questions abordées

### Réunion du 25 février 2008

#### Les cheminements de piétons autour et sous la Canopée

##### *Objet de la réunion :*

L'objectif est d'examiner les conséquences de la réalisation de la Canopée, telle qu'elle a été validée au niveau de l'esquisse, sur l'organisation des flux piétonniers autour du patio, les réserves et les demandes particulières des associations.

##### **Études de flux**

*Un point est demandé sur le calendrier des choix à opérer quant au traitement des flux.*

Les dispositions relatives aux cheminements piétons sous la Canopée doivent être arrêtées dans leurs grandes orientations au moment de l'avant projet sommaire. Elles seront affinées dans l'avant-projet définitif.

Ces dispositions sont aujourd'hui définies sur la base des données en possession de la RATP et du STIF concernant l'évolution des transports souterrains, les améliorations apportées à la salle d'échanges et à ses accès, notamment la création du puits Marguerite de Navarre.

Des études prospectives de flux piétons plus précises seront réalisées dès septembre en phase d'avant-projet définitif. La Direction de la Voirie et des Déplacements travaille à la définition du cadre de ces études.

##### **Débouché des circulations sur le jardin**

*Plusieurs questions ont porté sur le raccord entre d'un côté le débouché de la passerelle et de l'escalier mécanique venant de la place basse, et d'un autre le jardin et les rues Berger et Rambuteau.*

La première phase de mise au point de l'avant projet sommaire est centrée sur les questions relatives à la réponse au programme, à la conformité aux règlements de sécurité incendie et à la stabilité de l'ouvrage. Pendant cette phase des études, une bande de 15 mètres est laissée dans l'indétermination devant la Canopée afin de reporter les questions relatives à l'adaptation des projets de la Canopée et du jardin en fin d'élaboration de l'avant projet sommaire.

Quelles que soient les dispositions retenues pour l'organisation des cheminements piétons sous la Canopée, il est prévu que le nivellement de la Canopée se raccorde au niveau général du projet de jardin. Des adaptations de niveau seront sans doute nécessaires dans les phases à venir, mais elles seront marginales et donc facilement réalisables.

## **Largeur des voies de circulation sous la Canopée**

*Certaines associations estiment que la largeur des voies qui longent le patio risque d'être insuffisante et que ces largeurs diminuent au débouché sur le jardin constituant une zone d'étranglement.*

Il a été précisé en séance que la largeur de ces voies est supérieure à 8 mètres ce qui permet véritablement de décharger la rue Berger qui connaît un flux très important le samedi. Cette observation sera néanmoins prise en considération dans le cadre des études d'APS et pourra encore être affinée en phase APD.

## **Emprises de terrasses de café sur l'espace public**

*Les craintes de débordement des terrasses de café sur l'espace public qui avaient été formulées en phase concours et esquisse sont rappelées. Les craintes portent sur les façades donnant sur le jardin et sur les espaces de circulation piétonne sous la Canopée.*

Le principe d'absence de terrasses de café en dehors du périmètre de la Canopée, et donc notamment sur le périmètre du jardin, a déjà été affirmé en phase d'esquisse et ne sera pas remis en cause.

Pour ce qui est des espaces sous la Canopée, il est indiqué que la règlementation intérieure du Forum des Halles qui interdit ce type de débordement, bien respectée dans l'enceinte actuelle, sera également appliquée en surface. Il n'y aura pas de terrasses de café sur la voie publique dans le périmètre de la Canopée.

Sous la Canopée, la situation est comparable aux passages couverts où les cafés ne s'étendent que très rarement sur la voirie piétonne. Les vitrines des cafés pourront par exemple s'ouvrir entièrement sur la voie piétonne. Les clients consommeront à l'intérieur de du bâtiment mais en contact direct avec l'espace public de la Canopée.

## **Gestion du surplomb au dessus du cratère**

*Des craintes sont formulées quant à la dangerosité de ce surplomb.*

Aujourd'hui, le public n'a pas accès au pourtour direct du cratère. Avec la Canopée, une nouvelle proximité survient, rendant l'espace public plus unitaire et vivant, mais exigeant que des mesures préventives particulières soient prises dans toutes les situations de surplomb, contre les risques de comportements malveillants (jets d'objet). Un travail d'approfondissement de ce sujet doit être poursuivi en phase APD.

## **Galeries piétonnes dans les étages inférieurs**

*Il est demandé de préciser l'incidence du projet Canopée sur les circulations des niveaux inférieurs, autour de la place basse*

La reconfiguration des verrières doit permettre d'améliorer les flux piétons dans les galeries autour de la place basse grâce à un jeu d'échange avec certaines surfaces de commerce.

## **Circulations dans les étages de la Canopée**

*La création d'une circulation publique en étage dans la Canopée a «été suggéré pour établir un lien direct entre bibliothèque et conservatoire*

Lors de la mise au point de l'esquisse, les responsables des établissements culturels ont souhaité supprimer toute circulation publique en étage. Une telle circulation aurait des effets négatifs sur le fonctionnement des équipements (surveillance du public contrariée par la multiplication des entrées). Il est précisé que les circulations verticales qui desservent les étages de la Canopée sont indépendantes des circulations verticales qui desservent les sous sols.

## **Gestion des espaces la nuit**

*La question du mode de gestion nocturne des espaces publics est soulevée, avec la crainte au final de devoir imposer la fermeture de l'espace public par des grilles la nuit pour des raisons de sécurité ou bien ouvert et vivant mal.*

Jusqu'à l'arrêt du service de transport public, tous les espaces, du niveau -3 au niveau de la rue, sont libres de circulation, comme c'est le cas aujourd'hui.

Pour le reste de la nuit, la place basse, qui est alors en cul de sac devrait être fermée. Cette fermeture pourrait être étendue au niveau -2 pour les mêmes raisons.

La question reste aujourd'hui posée pour la terrasse du niveau -1 proposée dans ce projet, qui pourrait rester ouverte à la circulation des piétons dans la mesure où elle serait directement accessible depuis le jardin.

En revanche les espaces publics du niveau de la rue sous la Canopée seront laissés libre de circulation de jour comme de nuit, ainsi que le jardin.

Actuellement des rondes de vigils sont assurées sous l'autorité de la Sem ParisSeine et du GIE des commerçants des Halles. Des adaptations et un renforcement de ce service peuvent être envisagés si nécessaire.

## **Éclairage de nuit**

*Un point est demandé sur les prévisions d'éclairage nocturne du projet*

L'éclairage de nuit proposé en phase concours doit faciliter la gestion des espaces publics abrités par la Canopée. Actuellement cet éclairage fait défaut dans le jardin. Des études d'éclairage de nuit du jardin et de la canopée doivent permettre de maîtriser les risques de nuisance portée sur les façades résidentielles voisines. Ces études seront réalisées dans la deuxième phase de l'APS à partir d'une modélisation informatique.

L'amélioration de l'éclairage du site des Halles, qui participe de la qualité du projet d'ensemble et du projet Canopée en particulier, devra prendre en compte la proximité d'immeubles riverains et ne pas constituer une nuisance nocturne pour ceux-ci.

## **Dispositifs de repos pour les piétons**

*Il est demandé d'offrir aux passants des moyens pour s'asseoir.*

Cette observation vise notamment les personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer. En dehors des marches d'escaliers, toute disposition permettant de s'asseoir a été supprimée sur le site des Halles.

## **Ascenseurs**

*Plusieurs associations expriment la crainte que les ascenseurs prévus dans le projet actuel soient en nombre insuffisant.*

Il est précisé que les ascenseurs n'ont pas vocation à gérer les flux piétonniers, mais à faciliter l'accès du site aux personnes à mobilité réduite.

La gestion des flux est avant tout portée par les escaliers mécaniques au débit considérablement plus élevé.

Par ailleurs, le nombre des ascenseurs prévus dans le projet d'ensemble améliore notablement la situation actuelle. Ceux des accès Berger, Rambuteau, Lescot et Marguerite de Navarre desserviront le niveau -4 tandis que celui de la place basse s'arrêtera au niveau -3.

## **Effet venturi**

*Une inquiétude est exprimée assez souvent sur les risques de nuisance dus à des courants d'air.*

Des études d'impact du vent et de l'effet venturi sur les conditions de confort seront réalisées en fin d'APS à partir d'une modélisation informatique des vents sur l'ensemble du secteur des Halles.

## **Couverture**

*Il est reproché à la Canopée de n'être pas totalement couverte.*

En raison des conditions de sécurité, la Canopée doit assurer une exposition à l'air libre correspondant à 50% de sa surface. De ce fait la Canopée n'est que partiellement couverte par les grandes ventelles qui franchissent l'espace public compris entre les bâtiments nord et sud. Selon le sens du vent il peut tomber des gouttes de pluie à l'intérieur du patio. Mais l'objectif est bien d'offrir un espace abrité et les études se poursuivent dans cette perspective jusqu'à la fin de l'avant projet.

## **Signalisation**

Les participants rappellent l'importance de la signalisation pour aider les passants à se repérer dans l'espace environnant. Malgré l'orientation propre de la Canopée il importe de signaler les directions de Beaubourg, Saint Eustache, Fontaine des innocents, Bourse du commerce ainsi que les accès aux transports...

## **Réunion du 14 avril 2008**

### **Les espaces intérieurs de la Canopée**

#### ***Objet de la réunion :***

Il s'agit présenter le travail de mise au point des projets d'équipement avec les principaux utilisateurs ou exploitants et notamment les directeurs des établissements culturels. Cet exposé présente la méthode de mise en place pour adapter le projet au programme et réciproquement. En effet, des adaptations de programme en phase d'avant projet étaient prévues dès le lancement du concours. Des fiches détaillées de programme et des organigrammes fonctionnels sont commentés par les responsables de la maîtrise d'ouvrage (exemple d'un studio de danse).

#### **Le conservatoire**

M. Gallois, directeur du conservatoire du centre commente ce travail interactif en prenant l'exemple du traitement de l'air et de la maîtrise de l'hygrométrie indispensable à la bonne conservation de certains instruments de musique.

La problématique de ventilation des espaces est en cours d'études, afin d'intégrer l'ensemble des contraintes (gestion de la variation de l'hygrométrie pour les instruments, renouvellement de l'air, exigences de confort pour les élèves...). Cette réflexion s'effectue de manière globale, en interaction avec l'acoustique et les volumes disponibles, tout en respectant le référentiel de Développement Durable de la Ville, notamment pour la consommation d'énergie et le Plan Climat. Les ressources énergétiques adéquates seront trouvées pour assurer le fonctionnement des dispositifs qui seront implantés (Climespace...).

#### **La bibliothèque**

Jean-François Jacques, représentant du bureau des bibliothèques, indique que le programme initialement « classique » de la bibliothèque est en cours d'évolution et d'adaptation pour tenir compte des spécificités de la Canopée (« de l'esprit de la Canopée »), mais aussi des autres équipements culturels et associatifs adjacents. Cette bibliothèque de prêt n'offrira pas les mêmes possibilités que Beaubourg, mais des événements conjoints sont d'ores et déjà envisagés. Une offre spécifique pour les personnes malentendantes est aussi une piste à développer. Les réflexions autour de l'organisation des espaces de travail, du fonctionnement et la programmation thématique des espaces se poursuivent. Le niveau d'éclairage naturel est satisfaisant. Une première estimation des flux de la bibliothèque indique une fréquentation de 600 à 1000 personnes par jour.

#### **Locaux d'expression pour malentendants**

L'implantation de dispositifs de vibration est en cours d'études pour permettre une pratique dans des conditions optimales de la musique et de la danse pour les personnes malentendantes. Les représentants de l'association précisent leur souhait de pouvoir accueillir parallèlement « un public entendant », afin de faire connaître leurs pratiques ainsi que d'échanger avec les autres utilisateurs du site. La piste développée est de faire une sorte de salon de thé ouvert à tous publics : endroit de rencontre, échange, apprendre la langue des signes.

## **Antenne Jeune**

L'antenne jeune (surface entre 200 à 250 m<sup>2</sup>) fait partie d'un réseau d'espaces d'informations des jeunes entre 10 et 25 ans. Ce local sera géré par 6 à 10 animateurs et offrira des espaces de lecture, d'information, de discussion, mais aussi des espaces plus privatifs pour des entretiens personnalisés. Par ailleurs la concertation auprès des jeunes se met en place petit à petit à travers les conseils de la jeunesse.

Caroline Le Turc, représentant de la Direction de la Jeunesse et des Sports, évoque une éventuelle participation de l'antenne jeunes des Halles à l'animation des espaces publics centraux.

## **Pôle des pratiques amateurs**

Le pôle des pratiques amateurs se décompose en 3 entités que sont Paris-Atelier, anciennement ADAC, (Jean-Yves Langlais), la maison des pratiques amateurs (Jean Louis Vicart), regroupant des salles de pratiques musicales d'ensemble ouvertes aux formations musicales parisiennes et un espace d'expression pour les malentendants (Chandanse des sourds). Un travail étroit avec les conservatoires de Paris est initié depuis la mise en œuvre de ces locaux associatifs.

## **Sanitaires publics**

*La problématique des sanitaires publics intégrée à la réflexion de la Ville et du maître d'œuvre du projet ne doit pas être négligée. Les associations rappellent combien cette gestion est cruciale sur le site des Halles. Les associations préconisent une signalétique évidente concernant ces sanitaires publics, et demande d'ailleurs à ce qu'une signalisation globale soit pensée dans le projet, en intégrant par exemple des murs d'information.*

Les toilettes publiques seront redimensionnées. Leur mode de fonctionnement sera mis au point et fera l'objet d'une nouvelle présentation.

## **Mutualisation des équipements et animation de l'espace public**

*Les associations proposent qu'une réflexion soit engagée autour de l'occupation des différentes salles de la Canopée et du forum des Halles, afin de les mettre à disposition des associations suivant des modalités d'utilisation et de gestion qui restent à définir. Cette mutualisation a déjà été expérimentée pour la maison des associations.*

Il est rappelé que les horaires de fonctionnement des équipements seront nécessairement inédits, amplifiés par rapport à un contexte classique pour s'adapter à un public nécessairement plus vaste

Le conservatoire sera le principal mais pas unique utilisateur de l'auditorium. Cette salle sera mutualisée, notamment pendant les périodes (ou plages horaires) de fermeture du conservatoire. L'auditorium du forum des images est actuellement très utilisé et le restera, compte tenu de l'importance du programme cinématographique envisagé. Des négociations sont en cours autour de cette problématique.

La mutualisation des équipements a pour but de faire de la Canopée un lieu d'échange et cela va dans le sens de la réflexion sur la dimension métropolitaine du site des Halles.

Le principe de la mutualisation des équipements fait naître le besoin d'une gestion programmée de l'animation de la Canopée et des espaces publics associés. Ce mode

opératoire pour l'animation du site reste à approfondir dans les développements à venir du projet. C'est ainsi que pourra se développer un « esprit de la Canopée ».

## **Réunion du 5 mai 2008**

### **Animation des espaces publics sous la Canopée**

#### *Objet de la réunion :*

Le projet de la Canopée comporte des dispositions particulières à l'animation du site des Halles. L'objectif de la réunion est de recueillir des avis sur la meilleure façon d'exploiter ce potentiel. Une question initiale porte sur la possibilité d'articuler les dispositions des équipements culturels aux pratiques commerciales. Une autre est la finalité de cette animation et notamment la possibilité de l'orienter vers des pratiques métropolitaines.

#### **L'expérience particulière des acteurs commerciaux**

Le GIE des commerçants du forum des Halles dispose d'une solide expérience d'animations et de manifestations dans les espaces publics intérieurs et extérieurs du forum, et est disposé à participer à la réflexion autour de la mise en place d'une « ligne éditoriale » pour l'animation de ces espaces, ainsi qu'à la problématique de gestion de celle-ci, y compris hors des heures d'ouverture du centre commercial.

#### **Mutualisation des espaces publics et coordination**

Les participants se rejoignent sur la pertinence de mutualisation de ces espaces, ainsi que sur la nécessité de créer une mixité entre « manifestations commerciales » et animations portées par des acteurs publics ou associatifs. Paris Atelier a proposé sa participation et son expérience en la matière. La mise en place d'une entité coordinatrice semble indispensable. La mise en place d'un G.I.P a été envisagée en séance.

#### **Nature des manifestations**

Des « manifestations légères », des « scénographies douces » semblent préférables dans le forum des Halles, afin de tenir notamment compte des nuisances générées pour les riverains. Par ailleurs, des manifestations de taille trop importante sous la Canopée pourraient imposer de placer le public dans le jardin des Halles.

#### **Enjeux métropolitains**

Il est convenu en séance que la réflexion menée autour de l'animation et de la gestion des espaces publics sous la Canopée doit se faire en intégrant les jeunes présents en grand nombre sur le quartier, qui offrent un potentiel artistique moderne et atypique.

Le site des Halles, première porte de Paris, au cœur de Paris, dispose d'un potentiel d'animation et de communication original susceptible de soutenir des objectifs à l'échelle métropolitaine.

## **Gestion de l'espace public**

Les manifestations organisées dans le forum des Halles ne doivent pas interférer avec les flux importants du complexe. Toute manifestation ayant lieu dans le forum est conditionnée par le respect des conditions contraignantes de sécurité dans le forum.

Mais surtout, en raison des enjeux métropolitains, la gestion de cet espace public devrait faire l'objet d'une réflexion originale qui permettrait de coordonner l'action des acteurs et exploitants locaux avec d'autres instances de décision.